Novembre

Monsieur, Je tourpie de faire donner à l'effet le 1er Décembre prochain et ainsi de suite chaque 1er du Mois jusqu'à nouvel ordre à Mr le Lieutenant Caldeira Pensionnaire du Gouvernement du Brésil 312 f. 50 c. de même que l'on pratique avec Mr Nettlo, et à ce dernier 250 f. pour une seule fois et 312, 50 chaque mois à compter du présent mois de novembre qui lui doit être payé le 1er Décembre prochain j'ai l'honneur &c. Mr Neuron — Paris 2 Novembre 1827.

Monsieur le Baron. Le Consul du Brésil au Hâvre ayant nommé Vice Consuls à Boulogne Mr Alexandre Adam et à Abbeville Mr J. V. Spigond, j'ai l'honneur de présenter à V. Ex. les deux Commissions ci-jointes pour qu'elles soient soumises à la délibération du Gouvernement du Roi. Je saisis &c. S. Ex. Mr le Bon de Damas. Paris 8 Novembre 1827.

Monsieur le Conseiller d'Etat. Sur de l'obligance avec laquelle vous daignez agir envers moi, j'ai pris la liberté de vous demander le 20 du Mois passé des renseignements sur un club révolutionnaire Brésilien dénoncé par le journal qui se publie en Portugal et à Londres sous le titre du Padre Amaro. La nécessité que j'ai de tels renseignements devenant de jour en jour plus pressante, me force à abuser de votre bonté en vous faisant ressortir et réitérant ma demande. Daignez, Monsieur le Conseiller d'Etat. &c. Paris 8 Novembre 1827. Monsieur le Chevalier de Franchet Desperey.

Ministère de la Police.

Monsieur le Bon Mr le Marquis de Barbacena Gentilhomme de la Chambre de S. M. l'Empereur du Brésil chargé d'une Mission Spéciale devant venir incessamment de Londres à Paris, selon l'avis que je viens de recevoir du Ministre Brésilien près S. M. B. Je vais prier V. Ex. de vouloir bien faire donner des ordres pour que son Passage

faire passer par la douane de Calais libre de visites et de Droits. Je saisis cette occasion &c.
S. E. M. le B.n de Damas. Paris 19 de Novemb. 1827.

M. le B.n Quand j'ai fait arriver à Votre Excellence le rapport de la manière par laquelle le juge de Paix du 12.e Arrondissement de Paris avait porté atteinte d'une manière personne aux immunités du Corps Diplomatique, j'étais bien sûr du résultat que Votre Excellence vient de me communiquer par sa lettre du 19 courant, je vous prie, M. le Baron, d'accepter mes remerciments de l'obligeance que S. E. daigne y ajouter d'agréer &c. S. E. M. le B.n de Damas. — Paris 20 Novembre 1827.

Monsieur le B.n J'accuse la réception de la lettre que S. E. m'a écrite le 19 courant à l'égard des Droits que la Chancellerie Brésilienne prélève pour l'expédition des Legations accordés aux Consuls des Nations Etrangères. Et comme S. E. désire que je rapporte à ma Cour le mode de procéder suivi en France au même sujet je vous assurerai S. E. que je m'empresserai de le faire. Agréez &c. S. E. M. le B.n de Damas. Paris 20 de Novembre 1827.

M. le B.n L'empressement obligeant que V. E. daigne mettre dans la réponse qu'elle a fait à ma demande pour que le Bagage de M. le Marquis de Barbacena, Gentilhomme de la Chambre de S. M. l'Empereur du Brésil puisse passer aux Douanes Françaises, sans être assujetti aux Visites, Droits et formalités d'usage, m'impose l'agréable obligation d'exprimer à V. E. tous mes remerciments. Daignez, M. le B.n les agréer ainsi que les assurances &c. Paris 23 Nov.bre 1827.
S. E. M. le B.n de Damas. —

Décembre

Les lettres arrivant du Brésil indirectement en France sont marquées à la Poste " Colonies par &c. " Le mot Colonie n'appartenant pas